

FAQ – ÉVOLUTION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE

Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole déploie des solutions pour réduire et valoriser les déchets, et ainsi préserver les ressources du territoire. Par exemple, le centre de tri (qui traite les déchets des poubelles vertes / jaunes) a été modernisé pour permettre le recyclage de davantage d’emballages. Plusieurs dispositifs autour du compostage sont proposés et seront bientôt complétés par les bornes à déchets alimentaires.

Grâce à ces solutions, le volume des ordures ménagères (poubelles noires) baisse. Cette réduction se confirme progressivement avec le tri des déchets alimentaires.

La collecte de vos poubelles est donc rationalisée pour s’adapter au plus près de la réalité des volumes de déchets produits.

Bordeaux Métropole adapte la fréquence de collecte des ordures ménagères (poubelles noires) de plusieurs communes. Cela nécessite de revoir l’ensemble des circuits de tournées et de modifier les jours de collecte (poubelles noires et vertes / jaunes).

Si vous habitez une commune gérée par le SIVOM (Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac et Lormont), votre demande ne doit pas être adressée via les liens du site de Bordeaux Métropole, mais elle doit être adressée à ces coordonnées : 05 56 32 72 41 ou au 06 66 54 11 43 ou par [email](#).

POURQUOI LA COLLECTE CHANGE ET POUR QUI ?	3
1. Pourquoi les fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles sont-elles modifiées ?	3
2. Pourquoi changer les jours de collecte ?	3
3. Quelles sont les communes concernées par les changements de collecte en 2024 et 2025 ?	3
LE CALENDRIER	4
4. À quelle date ces nouvelles fréquences de collecte seront-elles déployées ?	4
5. Pourquoi le changement de fréquence de collecte ne se fait-il pas à la même date sur toutes les communes de Bordeaux Métropole ?	5
RÉCLAMATIONS AUTOUR DE LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC	5
6. Les nouvelles modalités de collecte induisent-elles une baisse du niveau de service ?	5
7. Ma poubelle verte / jaune sera-t-elle plus souvent collectée ?	6
CHANGEMENT DE POUBELLES	6
8. Si je n'ai pas assez de place dans les poubelles noires, où puis-je déposer mes ordures ménagères en dehors des jours de collecte par les services de Bordeaux Métropole ?	6
9. Est-ce que je peux changer ma poubelle noire ou verte / jaune ?	7
10. Combien va me coûter le changement de ma poubelle ?	7
COLLECTE ET LA NON-COLLECTE	7
11. J'ai sorti ma poubelle et elle n'a pas été collectée, que faut-il faire ?	7
12. Je me suis trompé de jour en sortant ma poubelle, que faut-il faire ?	7
13. Les sacs à côté de la poubelle noire seront-ils ramassés ?	7
14. Avec des passages de collectes plus espacés, vais-je avoir des odeurs dans ma poubelle d'ordures ménagères ?	8
15. Qui a la charge du nettoyage des poubelles ?	8
16. À quelle heure mes poubelles sont-elles ramassées ?	8
HABITAT COLLECTIF	9
17. Je travaille pour un syndic ou un bailleur, comment vais-je être informé des nouveaux jours de collecte sur l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole ?	9
18. Je vis en habitat collectif et je n'ai pas assez de poubelles noires et /ou vertes / jaunes. Mes poubelles débordent, comment faire ?	9
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	9
19. Qu'est-ce que la TEOM ?	9
20. Qu'est-ce qu'elle finance ?	10
21. Le service sera-t-il moins cher pour les usagers ?	10
22. Pourquoi moins de collecte ne signifie pas moins d'impôts ?	10
QUESTIONS PLUS SPÉCIFIQUES	11
23. Est-ce que ces nouvelles modalités de collecte ont déjà été expérimentées sur notre territoire ?	11
24. Le centre de Bordeaux est-il concerné ?	11
25. Pourquoi la collecte des déchets est-elle différente dans Bordeaux intra-boulevards ?	11
26. Qui peut me conseiller sur les nouvelles modalités de collecte et le tri de mes déchets ?	12

POURQUOI LA COLLECTE CHANGE ET POUR QUI ?

1. Pourquoi les fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles sont-elles modifiées ?

Le plan stratégique déchets, voté par les élus de Bordeaux Métropole en mars 2022, a pour objectif de faire baisser le volume des ordures ménagères et d'améliorer la valorisation matière, donc le tri, dans le respect des objectifs nationaux.

L'ajustement des fréquences de collecte est un outil puissant pour favoriser la réduction des ordures ménagères et augmenter la valorisation.

De plus, avec l'extension des consignes de tri sur les emballages puis le déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets, les poubelles noires s'allègent. La présentation des poubelles noires par les habitants diminue : 50 % des poubelles ne sont présentées qu'une semaine sur deux et les poubelles restantes sont présentées à moitié vides. Ce n'est donc pas une baisse de service mais une adaptation du niveau de service à l'usage réel qu'en font les habitants, et la prise en compte de l'évolution des comportements et des flux.

Ces évolutions vont également contribuer à une ville plus apaisée avec la réduction de la circulation des bennes et permettre de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du service par une diminution de distance parcourue par les camions-bennes sur Bordeaux Métropole.

2. Pourquoi changer les jours de collecte ?

Adapter la fréquence de collecte des ordures ménagères a un impact sur l'ensemble des tournées. Pour les optimiser, Bordeaux Métropole revoit l'ensemble de ses tournées de ramassage et par conséquent modifie les jours de collecte.

Toutes les informations relatives aux nouveaux jours de collecte seront intégrées dans les calendriers de collecte au fur et à mesure des déploiements, à retrouver sur le site bordeaux-metropole.fr/collecte2025

Elles sont d'ores et déjà disponibles pour les communes du nord de la métropole depuis juin dernier et l'ouest depuis le 25 novembre.

Les usagers seront informés des nouveaux jours de collecte par un courrier du 2 au 17 janvier 2025.

3. Quelles sont les communes concernées par les changements de collecte en 2024 et 2025 ?

Toutes les communes de Bordeaux Métropole sont concernées avec un calendrier différent par zones.

LE CALENDRIER

4. À quelle date ces nouvelles fréquences de collecte seront-elles déployées ?

3 juin 2024

Depuis le 3 juin 2024, les nouvelles fréquences de collecte ont été déployées à :

- Ambès
- Bruges
- Le Bouscat

Cette évolution a impacté le planning de collecte de ces trois communes, mais aussi celui des communes dont les ordures ménagères sont déjà ramassées une seule fois par semaine :

- Ambarès-et-Lagrave
- Blanquefort
- Parempuyre
- Saint-Louis-de-Montferrand
- Saint-Vincent-de-Paul

25 novembre 2024

A compter du 25 novembre 2024, les nouvelles fréquences de collecte ont déployées à :

- Eysines
- Le Haillan
- Le Taillan-Médoc
- Martignas-sur-Jalle
- Mérignac
- Saint-Médard-en-Jalles

Cette évolution impactera le planning de collecte de ces six communes, mais aussi celui de deux zones dont les ordures ménagères sont déjà ramassées une seule fois par semaine :

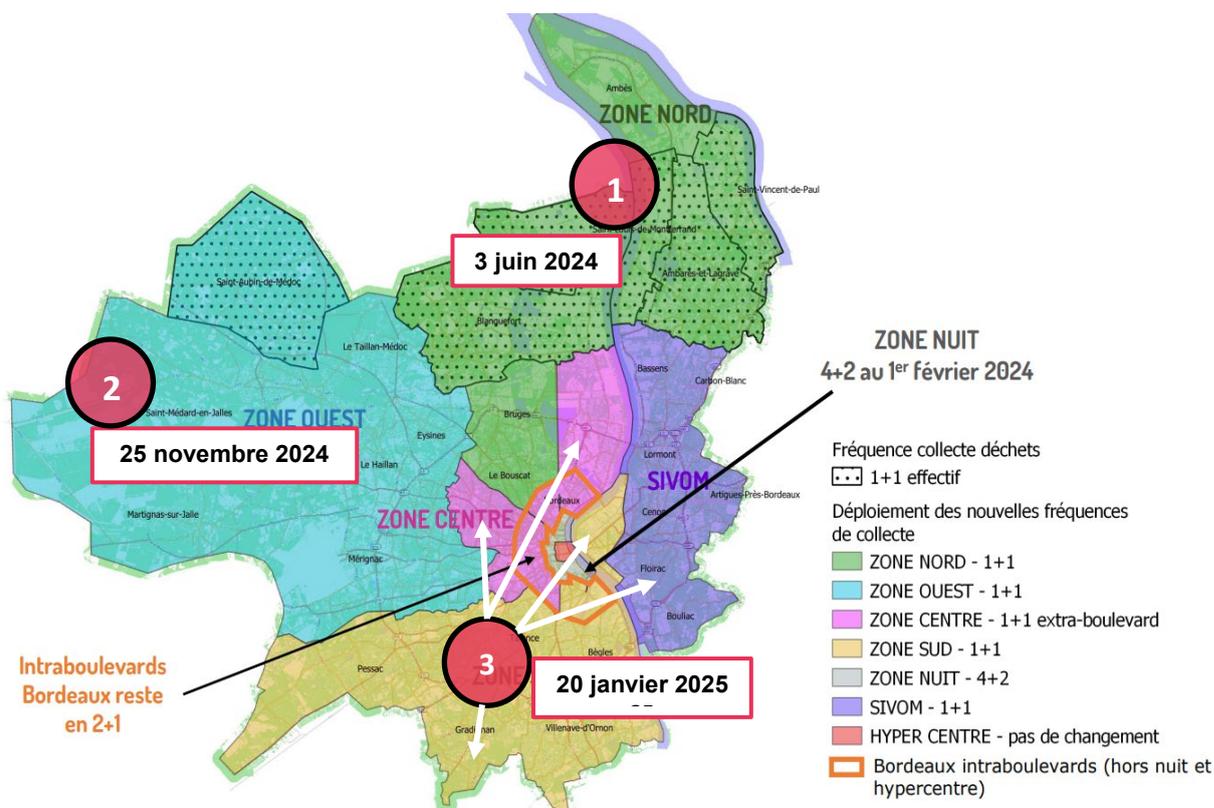
- Saint-Aubin-de-Médoc
- La zone maraîchère d'Eysines

20 janvier 2025

À compter du 20 janvier 2025, les nouvelles fréquences de collecte seront déployées sur les communes dont la collecte est gérée :

- Directement par Bordeaux Métropole :
 - Bègles
 - Bordeaux
 - Gradignan
 - Pessac
 - Talence
 - Villenave-d'Ornon
- Par le SIVOM de la Rive droite
 - Artigues-près-Bordeaux
 - Bassens
 - Bouliac
 - Carbon-Blanc
 - Cenon
 - Floirac
 - Lormont.

Les changements des modalités de collectés prévus en 2024 et 2025 concernent ainsi les 28 communes de Bordeaux Métropole :



5. Pourquoi le changement de fréquence de collecte ne se fait-il pas à la même date sur toutes les communes de Bordeaux Métropole ?

Le changement de fréquence de collecte nécessite un travail important en amont et en aval de la date de bascule. À l'échelle de Bordeaux Métropole, plus de 800 000 habitants sont concernés par ces évolutions, et plus de 240 circuits de collecte doivent être modifiés.

Échelonner les dates de bascule permet de rationaliser la mise à disposition des moyens techniques et humains nécessaires à l'accompagnement au changement et à sécuriser l'adaptation du service à l'utilisateur.

RÉCLAMATIONS AUTOUR DE LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

6. Les nouvelles modalités de collecte induisent-elles une baisse du niveau de service ?

L'objectif de Bordeaux Métropole est de maintenir le niveau de service à un coût optimisé.

Cette réduction des fréquences peut être perçue comme une baisse de service. Cependant, l'intégralité des déchets continuera d'être collectée. Les changements apportés n'induiront donc pas de baisse du niveau de service au contraire, cela permet le déploiement de nouveaux services plus vertueux et respectueux de l'environnement.

7. Ma poubelle verte / jaune sera-elle plus souvent collectée ?

Il n'est pas prévu d'augmenter la fréquence de collecte des poubelles vertes / jaunes pour les motifs suivants :

- En raison d'objectifs environnementaux : favoriser une moindre circulation des bennes pour une ville plus apaisée, une meilleure qualité de l'air, une moindre consommation énergétique,
- Une seconde collecte ne serait pas nécessaire pour l'ensemble des foyers : la problématique étant la place de stockage dans la poubelle verte / jaune, les habitants peuvent demander à disposer d'une poubelle plus grande via un formulaire sur le site de Bordeaux Métropole s'ils manquaient de place [Mes démarches \(bordeaux-metropole.fr\)](https://www.bordeaux-metropole.fr).

Pour gagner de la place dans la poubelle verte / jaune, il est possible d'adopter quelques gestes simples :

- Compacter les bouteilles en plastique, sans oublier de remettre le bouchon dessus.
- Plier les boîtes et briques en carton pour les aplatir. Si le carton est trop volumineux (livraison ou déménagement), veuillez l'amener directement en [déchetterie](#).
- Compresser les emballages (boîtes d'œufs, briques de lait...).
- Compresser les canettes vides.
- Apposer un stop-pub (hors Bordeaux où seuls les foyers ayant apposé un « Oui pub » reçoivent ces papiers) pour moins jeter de papiers dans leur poubelle jaune / verte (environ 35 kg/ hab/an).
- Laisser ou redéposer des emballages / suremballages à l'entrée des supermarchés, drive et autres grandes surfaces qui ont l'obligation légale de les reprendre et qui ont parfois mis en place des bacs et/ou des espaces de déseballages.

Enfin, l'enjeu premier de la politique nationale est la réduction des déchets. Il est possible de réduire sa consommation d'emballages en adoptant de nouvelles habitudes (contenants réemployables, tote bag, achats à la coupe, boire l'eau du robinet etc...).

CHANGEMENT DE POUBELLES

8. Si je n'ai pas assez de place dans les poubelles noires, où puis-je déposer mes ordures ménagères en dehors des jours de collecte par les services de Bordeaux Métropole ?

Le dépôt des ordures ménagères résiduelles n'est pas prévu en apport volontaire, sauf cas spécifique de résidences qui disposent de bornes aériennes ou semi-enterrées pour leur propre usage et ne disposent pas de bacs.

Aussi, si ce cas devait se présenter (manque de place dans les poubelles noires), plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- attendre la collecte des poubelles noires la semaine suivante ;
- demander une dotation supplémentaire en poubelle noire ;
- prévoir la réalisation d'aménagements spécifiques afin de pouvoir accueillir le nombre de poubelles noires adéquat ;
- mettre en place un ou des composteurs lorsque c'est possible ;
- sensibiliser les habitants à mieux trier leurs déchets (afin de faire basculer certains déchets des poubelles noires vers les poubelles vertes / jaunes, les déchets alimentaires vers les bornes à déchets alimentaires ou un composteur).

9. Est-ce que je peux changer ma poubelle noire ou verte / jaune ?

Si vous constatez à l'usage que votre poubelle est trop petite ou trop grande, vous pouvez effectuer une demande de changement de via le formulaire en ligne

https://mesdemarches.bordeaux-metropole.fr/portals/public/services?id=bordeauxmetropole&nouveau=bac_dechet_part.

Un technicien étudiera le volume de poubelle qui vous convient le mieux, puis programmera la livraison chez vous.

Si votre poubelle est cassée (cuve, roue ou couvercle), vous pouvez faire une demande via le même formulaire.

10. Combien va me coûter le changement de ma poubelle ?

Les poubelles ne sont pas facturées aux habitants. Elles sont achetées par la collectivité et financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

COLLECTE ET LA NON-COLLECTE

11. J'ai sorti ma poubelle et elle n'a pas été collectée, que faut-il faire ?

Premièrement, vous devez vérifier si vous avez sorti votre poubelle le bon jour de collecte en vous référant au courrier que vous avez reçu ou en consultant le site internet bordeaux-metropole.fr/collecte2025.

Si nécessaire, vous pouvez contacter gratuitement le service déchets de Bordeaux Métropole par téléphone, au 0 800 22 21 20, ou via nos formulaires de contact en ligne mesdemarches.bordeaux-metropole.fr.

12. Je me suis trompé de jour en sortant ma poubelle, que faut-il faire ?

Retrouvez sur votre courrier ou sur le site Internet bordeaux-metropole.fr/collecte2025 les dates de passage pour identifier quelle poubelle est à sortir quel jour.

Vous vous êtes trompé de jour ? Pensez à présenter votre poubelle lors du prochain passage de nos agents.

13. Les sacs à côté de la poubelle noire seront-ils ramassés ?

Il est précisé au règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés que « tout dépôt de déchets, d'encombrants ou autres à proximité ou en dehors des bacs est interdit et pourra faire l'objet de sanctions ». Celles-ci ne seront donc pas ramassées : c'est d'ores et déjà le cas aujourd'hui.

Aussi, dans le cas spécifique où un dépôt de déchets en dehors des bacs de collecte serait constaté, sa collecte est considérée comme un enlèvement supplémentaire : la prestation d'élimination peut, dans ce cas, faire l'objet d'une facturation à l'encontre du producteur, conformément à la tarification adoptée par le Conseil métropolitain (annexe 3 du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés).

14. Avec des passages de collectes plus espacés, vais-je avoir des odeurs dans ma poubelle d'ordures ménagères ?

L'évolution des fréquences de collecte des ordures ménagères ne va pas générer d'odeurs supplémentaires. Quelques astuces sont toutefois à connaître pour limiter les risques de fortes odeurs :

- Quelles que soient les conditions climatiques, les ordures ménagères doivent être emballées en sac hermétiquement fermé avant d'être déposé dans votre poubelle.
- La poubelle dispose d'un couvercle. Bordeaux Métropole vous recommande de le maintenir fermé en attendant la collecte pour éviter la remontée des mauvaises odeurs.
- Trier les déchets alimentaires permet de limiter la présence de jus et odeurs dans vos ordures ménagères.
- Nous vous conseillons de laver régulièrement la poubelle mise à votre disposition pour la maintenir en bon état de propreté.
- Le stockage de votre poubelle à l'abri du soleil permettra de limiter la fermentation de vos déchets et ainsi la formation des odeurs : vous pouvez ainsi les stocker dans votre garage ou bien sous un abri

Si vous suivez ces consignes, votre poubelle ne devrait pas dégager de mauvaises odeurs, même en période de forte chaleur.

En cas de besoin de changement de poubelle, vous pouvez formuler votre demande sur le site Internet https://mesdemarches.bordeaux-metropole.fr/portals/public/services?id=bordeauxmetropole&nouveau=bac_dechet_part ou par téléphone au 0 800 22 21 20. Ainsi, le cas échéant, vous pourrez solliciter un couvercle pour votre poubelle si celui-ci est manquant.

15. Qui a la charge du nettoyage des poubelles ?

Si vous êtes un particulier, le nettoyage est à votre charge. Sinon, il est du ressort de votre bailleur, du syndic de copropriété ou de la régie immobilière qui gère votre immeuble, ou par exemple via son prestataire en charge de sortir et de rentrer les poubelles.

Si des nuisances sont constatées, une première étape pourrait être de contacter le syndic de la résidence incriminée (les contacts figurent généralement dans les halls d'entrée).

Une exception existe : sur la zone de l'hypercentre (comprenant en partie ou en totalité les Quinconces, Gambetta, Saint-Michel et Victoire), dû à la typologie de l'habitat très dense et à la densité des commerces, notamment des commerces de bouche. Le nettoyage des poubelles noires (et non des poubelles vertes / jaunes) est pris en charge par Bordeaux Métropole.

16. À quelle heure mes poubelles sont-elles ramassées ?

Les horaires de passage de bennes ne sont pas modifiés.

La majorité des collectes est ramassée le matin entre 5h30 et 12h30. Les horaires de présence autorisés des poubelles sur la voie publique sont les suivants : la veille, après 20h jusqu'au jour même à 20h.

Certains secteurs sont collectés la nuit pour des raisons de fluidité de la circulation et de sécurité : l'hypercentre de Bordeaux et certaines voies où circule le tramway. Ces secteurs sont ramassés la nuit entre 21h et 4h. Les horaires de présence autorisés des poubelles sur la voie publique sont les suivants : le jour même, après 19h jusqu'au lendemain à 9h.

HABITAT COLLECTIF

17. Je travaille pour un syndic ou un bailleur, comment vais-je être informé des nouveaux jours de collecte sur l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole ?

Des courriers d'information sont envoyés dans les deux mois qui précèdent les changements à tous les bailleurs et syndics de Bordeaux Métropole qui nous ont transmis leurs coordonnées. Ces courriers précisent les communes concernées par les changements, les dates de bascule et les nouveaux jours de collecte de ces communes.

De même, deux mois avant la bascule, des réunions d'information en visio-conférences sont également organisées avec l'ensemble des bailleurs et des syndics qui nous ont transmis leurs e-mails.

Enfin, toutes les informations relatives aux nouveaux jours de collecte au moment de leur officialisation seront intégrées dans les calendriers de collecte au fur et à mesure des déploiements, à retrouver sur le site bordeaux-metropole.fr/collecte2025

Vous pouvez également solliciter nos services via le n° 0 800 22 21 20 ou par mail dechets-habitatcollectif@bordeaux-metropole.fr.

18. Je vis en habitat collectif et je n'ai pas assez de poubelles noires et /ou vertes / jaunes. Mes poubelles débordent, comment faire ?

Vous êtes un habitant d'une résidence : vous devez contacter votre syndic de copropriété, propriétaire ou bailleur.

Vous êtes gestionnaire de résidence : vous pouvez nous contacter via le n° 0 800 22 21 20 ou notre formulaire de contact ([Mes démarches \(bordeaux-metropole.fr\)](https://bordeaux-metropole.fr)) afin que nos services vous conseillent sur la manière dont vous pourriez faire évoluer le stockage de vos poubelles (bacs supplémentaires ou aménagements spécifiques).

Vous pouvez également solliciter nos services pour accompagner les habitants à mieux trier et gérer leurs déchets via le n° 0 800 22 21 20.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

19. Qu'est-ce que la TEOM ?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM, est un impôt local, basé sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et est payée uniquement par les propriétaires, qui peuvent la répercuter dans les charges de leurs locataires. Son montant varie en fonction de la valeur du logement (ou du local, pour les professionnels), sans être lié à la quantité de déchets produits. Il s'agit de la principale ressource pour financer le service public de prévention et de gestion des déchets.

20. Qu'est-ce qu'elle finance ?

La TEOM finance la totalité des services (matériel, sites, ressources humaines, équipements) de collecte et traitement :

- équipements et collecte ;
- aménagement et gestion des centres de recyclage pour les ménages et assimilés ;
- traitement des déchets en valorisation matière et énergie ou enfouissement ;
- accompagnement aux changements de comportement des habitants
- etc...

En 2022, elle a représenté 97 millions d'euros de recettes sur 134 millions d'euro. Le reste est financé, pour les postes les plus importants, par :

- la redevance spéciale payée par les professionnels qui ont contractualisé avec Bordeaux Métropole pour la collecte de leurs déchets pour 5 millions euros ;
- les soutiens des éco-organismes et autres recettes de revente des matériaux pour 20 millions euros.

21. Le service sera-t-il moins cher pour les usagers ?

Les taux de TEOM ont été réduits par anticipation en 2022 et 2023 pour près de 80 % des habitants soit ceux dont le bac noir est collecté 2 fois par semaine actuellement et bientôt 1 fois par semaine.

Il n'y aura donc pas de nouvelle baisse dans l'année à venir, les répercussions sur le coût du service ayant été prises en compte en 2022 et 2023.

22. Pourquoi moins de collecte ne signifie pas moins d'impôts ?

Pour 2022, les dépenses liées à la gestion des déchets se sont élevées à plus de 99 millions d'€, ce qui représente environ 122 € par habitant. La collecte de la TEOM, les divers soutiens et recyclage de matériaux ont pu faire descendre ce coût à 98 € par habitant.

Une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été votée en 2022 et en 2023 afin d'anticiper l'évolution de fréquence de collecte en 1+1.

En 2021, les taux s'établissaient ainsi :

- 7,18 % pour les secteurs de collecte en fréquence 1+1 : soit une collecte d'OMR par semaine (poubelle noire) et une collecte de recyclables par semaine (poubelle verte/jaune)
- 8,69 % pour les secteurs de collecte en fréquence 2+1 : soit 2 collectes d'OMR par semaine et une collecte de recyclable
- 9,31 % pour les secteurs de collecte en fréquence 5+1 : soit 5 collectes pour les OMR et 1 collecte pour les recyclables

Depuis le vote du Plan Stratégique Déchets en 2022, deux baisses de taux ont été votés en 2022 et en 2023 pour anticiper les évolutions de fréquence de collecte vers du 1+1 et maîtriser le niveau des recettes.

Ils s'établissent désormais à :

- 7,18 % pour les secteurs de collecte en fréquence 1+1 et en fréquence 2+1 soit une baisse anticipée de 2,5 points pour les habitants collectés en 2+1 (environ 80 % des habitants du territoire).
- 9,31 % pour les secteurs de collecte en fréquence 5+1

L'optimisation de la collecte des déchets permet de contribuer à une meilleure maîtrise financière du service mais ne permet pas de réduire significativement la fiscalité associée dans la mesure où certains coûts du service augmentent par ailleurs. Elle offre donc la possibilité d'en limiter la hausse.

Plusieurs paramètres entraînent une hausse des coûts, dont les principaux sont :

- la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), fixée par l'Etat et appliquée sur les activités de traitement des déchets par incinération et enfouissement ;
- la hausse des matières premières (énergie, carburants, acier, plastique...);
- l'évolution des technologies de traitement des déchets, afin de mieux valoriser les déchets et de répondre aux obligations réglementaires ;
- l'augmentation de la production de déchets par les habitants.

QUESTIONS PLUS SPÉCIFIQUES

23. Est-ce que ces nouvelles modalités de collecte ont déjà été expérimentées sur notre territoire ?

Six communes de Bordeaux Métropole pratiquent depuis plusieurs années ces nouvelles modalités de collecte (une fois par semaine pour la poubelle noire et une fois par semaine pour la poubelle jaune/verte) : Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, et Saint Vincent-de-Paul, soit environ 53 000 habitants.

24. Le centre de Bordeaux est-il concerné ?

Deux zones du centre de Bordeaux sont à différencier du reste du territoire :

- La zone de collecte de nuit et le centre historique : les actuelles modalités et jours de collecte seront maintenus en raison de la fréquentation et de la configuration des secteurs ;
- Le secteur intra-boulevards (excluant la zone de collecte de nuit et le centre historique) : les ordures ménagères continueront d'être ramassées deux fois par semaine. Les jours de collecte sur ce secteur pourront cependant être amenés à évoluer en raison de la refonte complète des plannings de collecte (cf. question n°8 de la FAQ).

25. Pourquoi la collecte des déchets est-elle différente dans Bordeaux intra-boulevards ?

En zone d'habitat vertical et/ou dense (ce qui est le cas de Bordeaux intra-boulevards), il y a plus de personnes et plus de déchets. Généralement, les locaux à poubelles sont sous-dimensionnés par rapport à la place disponible, au nombre de résidents et à la quantité de déchets produite en moyenne par personne. Ces locaux sont en général inadaptés au stockage des poubelles dans des conditions sanitaires satisfaisantes, d'où la nécessité d'adapter le nombre de collectes à ce type d'habitat.

26. Qui peut me conseiller sur les nouvelles modalités de collecte et le tri de mes déchets ?

Pour obtenir des renseignements concernant l'évolution des modalités de collecte des déchets, vous pouvez :

- consulter le site Internet de Bordeaux Métropole bordeaux-metropole.fr/collecte2025

Pour les communes gérées par Bordeaux Métropole :

- nous contacter via nos formulaires de contact en ligne mesdemarches.bordeaux-metropole.fr
- ou contacter le service relation aux usagers, par téléphone au 0800 22 21 20.

Si vous habitez une commune gérée par le SIVOM (Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac et Lormont)

- contacter le SIVOM par téléphone au 05 56 32 72 41 ou au 06 66 54 11 43
- ou par [email](#).